

Conférence organisée par le CIEP, Sèvres, le 5 mai 2009  
« LES SYSTEMES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :  
COMPARAISONS INTERNATIONALES,  
COOPERATIONS UNIVERSITAIRES, POLITIQUE D'ATTRACTIVITE »

-=-=-

Alain Coulon, Chef du service : Stratégie de l'enseignement supérieur et de la recherche (DGESIP)

« La coopération européenne et internationale : une stratégie décisive du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche »

Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs les Inspecteurs généraux, Mesdames et Messieurs les Directeurs, Mesdames et Messieurs les Inspecteurs, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

C'est un plaisir pour moi d'être parmi vous ce matin, à la fois comme représentant de M. Patrick Hetzel, Directeur général de l'enseignement supérieur et de la recherche, et en tant qu'universitaire qui connaît l'importance des enjeux stratégiques, pour notre pays, de la coopération universitaire internationale et qui la pratique à titre personnel depuis un peu plus de 35 ans.

Cette histoire personnelle a commencé dès 1973 en m'engageant comme coopérant civil en Algérie pendant quatre années, au département de sociologie d'Alger, puis elle s'est poursuivie à partir de 1977 à l'Université de Paris 8, très active sur le plan international puisqu'elle a eu jusqu'à 200 accords de coopération avec des universités

étrangères. Mais pendant longtemps, il s'est agi d'accords bipartites, plus rarement tripartites, souvent non hiérarchisés, avec des institutions d'importance diverse, dispersées dans le monde entier. Si nous étions fiers de ce foisonnement, il nous inquiétait également car nous éprouvions bien qu'à cette coopération internationale manquaient une osature et un principe organisateur.

La construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur, caractérisée notamment par l'architecture commune des diplômes de Licence, de Master, et de Doctorat (LMD), a constitué un enjeu majeur pour le développement international, le rayonnement et l'attractivité des universités françaises.

Je voudrais donc attirer votre attention sur plusieurs points de notre action qui me semblent importants.

1 – La loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, dite loi LRU, qui vient couronner le processus engagé à Paris puis à Bologne, confie six missions de service public à l'enseignement supérieur : la formation, la recherche et sa valorisation, l'orientation et l'insertion professionnelle, la diffusion de la culture scientifique et technique, mais également :

« la participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche », d'une part ;

et « la coopération internationale », d'autre part.

Sur les six missions dévolues aux universités, deux d'entre elles portent donc sur le volet européen et international de leur action. C'est dire l'insistance de la loi sur ces aspects majeurs.

La loi affirme ainsi que la stratégie européenne et internationale d'un établissement est consubstantielle à son projet de développement. Cette stratégie vise à renforcer la qualité de ses formations et de sa recherche, contribue à la réussite de l'étudiant, à son épanouissement personnel et à son insertion professionnelle.

Ainsi la politique universitaire tracée est-elle claire, avec ses trois segments : d'abord l'information et l'orientation, marquées par l'orientation active, qui ne se ramène pas au seul choix des élèves en classe de terminale mais pourrait s'étendre de la classe de seconde à la deuxième année universitaire ; puis la formation, marquée notamment par le renforcement de la qualité, et l'insistance sur diverses procédures d'évaluation des enseignements et de l'acte pédagogique, à l'instar de nombreuses universités étrangères ; enfin l'insertion professionnelle, mission nouvellement affirmée par la loi, et vérifiée par la construction d'indicateurs sur lesquels reposera une partie des moyens alloués aux universités.

2 – Il découle de la loi que le MESR se doit d'accompagner les établissements, dans le respect de leur autonomie, dans leur ouverture à l'international et de définir, avec les représentants de la communauté universitaire ainsi qu'avec le MAEE, la stratégie nationale de coopération universitaire avec l'étranger. Ce qui suppose des moyens mis au service de cette ambition.

L'accompagnement des établissements passe notamment par le dialogue contractuel, et s'inscrit dans les deux programmes budgétaires

dont le Directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est responsable. D'une part, le programme 150 finance, via les dotations aux établissements, les études de la très grande majorité des 260.000 étudiants étrangers en France (soit environ, au minimum, 1,3 Milliards d'euros). D'autre part, le programme 231, dédié à la vie étudiante, finance des bourses de mobilité pour les étudiants français (pour 34 millions d'euros) et contribue au logement et à la restauration des étudiants étrangers qui bénéficient des œuvres universitaires. On n'a donc pas affaire à une déclaration de principes qui se contenterait de vanter les mérites de la coopération internationale, mais bel et bien à un effort budgétaire décisif et durable, qu'on peut évaluer, au total, à environ 2 milliards d'Euros.

3 – Au cœur de la stratégie se situe la promotion de la mobilité, celle-ci étant évaluée comme positive si elle contribue à l'excellence de la formation et de la recherche. C'est dans cet esprit que, durant la Présidence française de l'Union Européenne, Madame la ministre Valérie Pécresse, avec son collègue de l'Education nationale Xavier Darcos, ont fait adopter des conclusions ambitieuses sur la mobilité qui visent à faire de celle-ci la règle et non plus l'exception.

4 – L'une des conditions d'une mobilité réussie est la reconnaissance d'un pays à l'autre des acquis des périodes d'études et des diplômes. Sur ce terrain, le centre ENIC-NARIC France rend un service considérable aussi bien aux établissements de formation qu'aux particuliers en rendant lisibles en France les diplômes étrangers, et en contribuant à la lisibilité des diplômes français à l'étranger.

Au nom du Directeur général, je voudrais saluer ici la qualité du service rendu par le centre ENIC-NARIC France. Le MEN et le MESR abritaient ce centre il y a quelques années. Ils ont décidé de le confier au CIEP, puis de reconcentrer les activités qui avaient été déconcentrées dans les rectorats. Force est de constater que la qualité des services a été considérablement améliorée, d'une part grâce à la plus grande souplesse dont dispose un établissement comme le CIEP, d'autre part et surtout grâce à la qualité des personnels auxquels le CIEP a su confier les activités du Centre.

Le CIEP, après consultation des ministères concernés, a choisi d'améliorer encore la qualité de la prestation assurée par le centre NARIC. Mme Françoise PROFIT présentera plus tard ce projet, que le DGESIP approuve pleinement.

5 – Les activités du Centre NARIC s'inscrivent dans un ensemble d'initiatives prises par le MESR au service de la reconnaissance des diplômes et des périodes d'études. Je voudrais en citer trois :

- la conclusion d'accords de reconnaissance, ces trois dernières années, avec les pays avec lesquels les échanges d'étudiants sont les plus importants.
- les textes sur les cotutelles de thèse, sur les diplômes en partenariat international, qui permettent aux établissements français d'adapter la réglementation nationale à celles de leurs partenaires pour construire des doubles diplômes et des diplômes conjoints.

- l'encouragement adressé aux établissements pour qu'ils développent des accords universitaires qui s'inscrivent dans la durée et comportent aussi bien des volets recherche que formation avec des établissements étrangers dont ils ont pu identifier la complémentarité avec leurs propres forces. La bonne connaissance des établissements partenaires, l'estime mutuelle, les échanges équilibrés garantissent au mieux la qualité des flux de mobilité. Vous l'aurez compris, pour le MESR, il convient de privilégier les mobilités qui s'inscrivent et s'organisent dans des réseaux de partenaires.

Voilà les quelques mots que je voulais vous adresser à l'ouverture de cette journée d'études : le travail de fond est maintenant accompli, avec une fondation juridique solide mais souple, qui permettra, j'en suis sûr, à nos établissements de développer ces coopérations internationales indispensables à la formation plurielle et humaniste de nos étudiants, et qui constitue évidemment aussi un formidable outil de rayonnement et d'attractivité de notre pays.

Je vous remercie de votre attention.